

Contrat partenaires jeunes 2015-2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » (CPJ), mis en place depuis 3 ans à Dieppe, a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs des jeunes de 6 à 19 ans révolus.

Une aide financière, plafonnée à 120 € peut être accordée aux jeunes dont le quotient familial CAF est inférieur à 500 €. Dans son application, la Ville de Dieppe priorise le financement de l'inscription à une activité et peut, lorsque cela est possible et nécessaire, aider à l'achat d'équipement indispensable à la pratique de celle-ci.

Dans le cadre de la convention avec la CAF, la participation à une activité citoyenne d'utilité publique ou d'insertion sociale est obligatoire. Ces « contreparties », individuelles ou collectives, interviennent dans des domaines tels que l'intergénérationnel, l'environnement...

L'engagement entre le jeune, sa famille, la Ville et la CAF est formalisé par la signature d'un contrat remis à l'occasion d'une réception.

Le « Relais Partenaires Jeunes » (service Jeunesse de la Ville), est chargé de la mise en place du CPJ et du suivi individuel des jeunes bénéficiaires.

Ce dispositif est soutenu financièrement à part égale par la CAF et la Ville. Le principe d'une participation minimum des familles est posé et ses modalités de mise en œuvre seront examinées avec chaque partenaire.

Comme les années précédentes, la Ville de Dieppe communiquera par le biais d'affiches, de flyers et auprès des dirigeants des clubs sportifs et structures culturelles. La CAF quant à elle, s'engage à réaliser une campagne d'information sur le dispositif via un e-mailing et des SMS auprès des familles potentiellement bénéficiaires.

Il est convenu pour la période de septembre 2015 à juin 2016, de porter le nombre de signatures à 120 contrats.

Les enseignes Décathlon et Intersport demeurent les partenaires privilégiés sur le territoire pour la fourniture des équipements sportifs. Il est proposé de renouveler ces conventions de partenariat.

Vu :

- la convention « Contrat Partenaires Jeunes » n°14-320 du 23 octobre 2014 signée conformément à la délibération n° 33 du 02 octobre 2014,
- le projet de convention « Contrat Partenaires Jeunes » pour l'année 2015/16,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 22 septembre 2015,

Il est proposé :

- d'approuver le renouvellement du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » sur le territoire de la ville de Dieppe en 2015 / 2016,
- d'autoriser la signature de la convention avec la CAF et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville,

- d'autoriser la signature des conventions avec les enseignes partenaires et à leur verser par mandat administratif, la somme correspondant à la valeur des bons d'achats émis,
- d'autoriser le versement aux associations sportives et aux structures culturelles la participation financière correspondant aux inscriptions de chaque jeune engagé sous forme de mandat administratif,
- d'autoriser la signature des contrats avec les familles et la CAF.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte les propositions ci-dessus par :

- **38 voix "Pour" : groupe des "Elus citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe " Unis pour Dieppe" et groupe "Dieppe au Coeur"**
- **1 "abstention" : M Bernard BREBION.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--